



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 janvier 2018
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#)

Note verbale datée du 18 janvier 2018, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République de l'Ouganda présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#) et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le rapport de l'Ouganda sur l'application des résolutions [2321 \(2016\)](#) et [2371 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité concernant la République populaire démocratique de Corée (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 18 janvier 2018 adressée
au Président du Comité par la Mission permanente
de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport de l'Ouganda sur l'application des résolutions
2321 (2016) et 2371 (2017) du Conseil de sécurité**

Conformément au paragraphe 36 de la résolution 2321 (2016) et au paragraphe 18 de la résolution 2371 (2017), aux termes desquels les États sont tenus de faire rapport au Conseil de sécurité dans les 90 jours suivant l'adoption desdites résolutions, le Gouvernement ougandais a l'honneur de soumettre un rapport détaillé sur l'application de ces résolutions, comme il l'a annoncé dans son rapport préliminaire présenté le 28 février 2017 (voir [S/AC.49/2017/16](#)).

Les autorités ougandaises ont pris diverses mesures afin de donner effets aux dispositions des résolutions considérées.

Le Cabinet a demandé à tous les ministères, départements et agences de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application des résolutions et d'en rendre compte au Ministère des affaires étrangères.

**Coopération scientifique et technique avec des personnes ou des groupes
qui sont parrainés officiellement par la République populaire démocratique
de Corée ou qui la représentent**

Le Gouvernement ougandais a bien résilié tous les contrats relatifs à la coopération scientifique et technique avec la République populaire démocratique de Corée, y compris avec des personnes ou des groupes qui sont parrainés officiellement par ce pays ou qui le représentent. Des institutions telles que la Kyambogo University et la Busitema University ont annulé tous les contrats passés avec des conférenciers de la République populaire démocratique de Corée. La Kampala International University est en passe d'en faire autant. La Direction de la citoyenneté et de l'immigration a annulé l'autorisation d'entrée sur le territoire de 9 médecins et de 14 instructeurs des forces aériennes originaires de la Corée du Nord, et attend que d'autres ministères, départements et agences l'informent de la résiliation de contrats d'engagement pour annuler les autorisations d'entrées sur le territoire correspondantes et faciliter la sortie du territoire des intéressés en toute sécurité. Tous les contrats relatifs à la défense ont été résiliés.

**Contrôle des bagages à main et des valises enregistrées par des personnes
venues de la République populaire démocratique de Corée ou qui se rendent
dans ce pays**

Par principe, le Gouvernement ougandais vérifie toujours les bagages des personnes entrant dans le pays ou sortant du territoire. Aux fins de l'application des dispositions des résolutions, tous les services d'immigration des postes-frontières ont reçu une circulaire leur demandant de suivre strictement la procédure en vigueur. La Direction de l'immigration et de la citoyenneté a mis à jour la liste d'interdiction d'accès, sur laquelle figurent les noms des personnes et entreprises qui font l'objet de sanctions imposées par le Conseil de sécurité. Toutes les marchandises, diplomatiques ou non, qu'elles soient accompagnées ou pas, en provenance et à destination de la République populaire démocratique de Corée, font désormais l'objet d'une inspection.

Réduction du nombre d'agents dans les missions diplomatiques et les postes consulaires nord-coréens

Les effectifs de l'ambassade de la République populaire démocratique de Corée ont été réduits. Yu Kyong Jin et Jong Kuk Chol, qui auraient été employés par une entité visée par les sanctions de l'ONU, la Korea Mining and Development Trading Corporation, ont été priés de quitter le pays en octobre 2017.

Restriction d'entrée sur le territoire ou de passage en transit par le territoire

Des restrictions sont appliquées à l'entrée sur le territoire ou au passage en transit par l'Ouganda de représentants du Gouvernement ou de membres des forces armées nord-coréens, s'il est établi que ces membres sont associés aux programmes d'armes nucléaires ou de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée ou à d'autres activités interdites par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. De surcroît, le Gouvernement a donné pour instruction à toutes les entités chargées des questions de douane, d'immigration, d'aviation civile et de sécurité d'appliquer strictement et sans exception les mesures de sanction.

Réduction du nombre de comptes bancaires à un par mission diplomatique et poste consulaire de la République populaire démocratique de Corée et à un par diplomate et agent consulaire agréé, dans les banques se trouvant sur le territoire ougandais

La Banque centrale de l'Ouganda, par l'intermédiaire des autorités de contrôle, a demandé aux banques commerciales de veiller à ce que l'ambassade de la République populaire démocratique de Corée ne conserve qu'un seul compte. Des instructions analogues ont été données pour tous les diplomates nord-coréens par écrit.